

14/01/2020

Roland Marquès, Conseiller national

Le numérique constitue avec la transition écologique un axe fort du programme d'actions du Conseil national. Il verra en 2021 le développement de plusieurs projets.

### **Oscar**

Il y a tout d'abord la mise à jour du logiciel OSCAR. Ce logiciel de simulation thermique, conçu par et pour des architectes, doit faire l'objet d'évolutions importantes afin que la profession puisse disposer de son propre outil de simulation pour réaliser les calculs réglementaires exigés par la future RE 2020.

Pour mémoire, Oscar est un logiciel de simulation thermique développé par l'Ordre en 2012 pour permettre aux architectes de faire dès la phase d'esquisse les bons choix de conception sur le plan de la performance thermique. En 2020, le logiciel a été augmenté de nouvelles fonctionnalités pour simuler les risques de surchauffe et d'inconfort.

Mais aujourd'hui, Oscar permet uniquement de procéder au calcul réglementaire de la performance thermique du bâtiment et de générer l'attestation BBIO demandée pour le dépôt des autorisations d'urbanisme.

Nous allons dans les premières semaines de l'année 2021 conduire une mission d'AMO pour faire évoluer Oscar en accord avec les objectifs et les exigences de la prochaine RE.

Car comme Valérie l'a souligné, les attestations exigées par la RE 2020 porteront sur le BBIO mais aussi sur l'ACV du bâtiment ; une dernière attestation qu'Oscar n'est pas actuellement en capacité de produire.

Avec cette mise à jour d'Oscar, le Conseil national souhaite mettre en place un programme d'actions cohérent autour de la rénovation énergétique comprenant le développement d'un nouvel outil logiciel, une communication institutionnelle centrée autour du réseau « Engagés pour faire » et un accompagnement sur le dispositif de formation continue DYNAMOE, anciennement FEEBAT.

### **Kroqi**

Toujours avec le souci d'accompagner la profession vers la transition numérique, le Conseil national va lancer en 2021 un partenariat avec le CSTB autour de la plateforme Kroqi. Cette plateforme collaborative portée par le gouvernement dans le cadre du Plan BIM 2022 constitue un outil adapté aux attentes et aux besoins des professionnels du bâtiment, et en particulier aux architectes qui souhaitent concevoir avec les nouveaux outils numériques ou selon un processus BIM.

Grâce à un financement public, Kroqi est gratuit pour les petites agences jusqu'à l'horizon 2022 et accessible à un tarif préférentiel pour celles qui ont un besoin de stockage plus important.

En 2021, le CNOA travaillera avec les porteurs de Kroqi au développement de nouvelles fonctionnalités pour les architectes comme par exemple l'intégration de la notice d'accessibilité pour le dépôt des autorisations d'urbanisme ou d'une passerelle avec le logiciel Oscar.

Pourquoi ce travail avec Kroqi ? Parce que cette plateforme collaborative « de service public du bâtiment » répond à plusieurs de nos exigences comme la garantie de non-utilisation des données autres que pour le bon fonctionnement de la plateforme ou à l'engagement de non commercialisation des données et leur stockage en France, une dernière condition obligatoire pour une institution comme le Conseil national de l'Ordre des architectes.

#### **B4V**

Toujours dans le domaine du BIM, le Conseil national poursuivra avec ses partenaires son travail sur le cadre de référence BIM4Value. Fruit de la réflexion d'une cinquantaine d'experts pendant 2 ans, BIM4Value propose, depuis la phase de programmation jusqu'à celle d'exploitation-maintenance, une méthodologie visant à définir les usages de la maquette numérique et les bénéfices du BIM attendus par le maître d'ouvrage.

Le cadre de référence est disponible sur Internet. Il est utilisable libre de droit pour tous les projets faisant appels au BIM, peu importe la typologie et la taille.

Nous avons reçu pas plus tard qu'avant-hier les offres d'un appel à projets sur les « démarches qualité » lancé par le Plan BIM 2022. Elles permettront de tester la pertinence et le caractère opérationnel du référentiel sur des projets réels, principalement en phase de conception compte tenu du calendrier contraint du Plan BIM 2022. Les livrables sont en effet attendus en fin d'année.

#### **BIM Archi**

Nous travaillerons également avec l'association BIM Archi, dont je salue ici la création, à la production de recommandations et de bonnes pratiques en direction des architectes sur tous les sujets du BIM.

BIM Archi est une association d'architectes BIM Managers dont l'expérience viendra enrichir les outils développés par le Conseil national en direction de toutes les agences d'architecture. Je pense aux documents contractuels mais pas uniquement.

#### **Coffre-fort numérique**

Enfin, toujours dans le domaine du numérique, j'appelle de mes vœux que le Conseil national poursuive cette année sa réflexion sur un système d'archivage des documents de conception et d'exécution à toutes les phases clés d'un projet architectural.

Avec ce « coffre-fort numérique », à ne pas confondre avec un système de stockage de type Dropbox, les fichiers d'un projet seraient « encapsulés » et horodatés à un instant T, de façon à les rendre par la suite opposables.

Il s'agit d'un projet ambitieux encore à ce stade en cours de définition.

Mais nous sommes convaincus que dans un monde chaque jour plus numérique, les architectes doivent, comme le font déjà les notaires et les géomètres, être en mesure d'archiver les données de leurs projets, pour demain les rendre opposables.

Avec ce système d'archivage, ils répondront aux demandes de leur client bien sûr, mais aussi en cas d'expertise à celles des tribunaux, des assureurs ou de l'administration.

Avec un tel outil, l'Ordre serait au cœur de sa mission de délégation de service public. Grâce au coffre-fort numérique, la production des agences, (plans, maquettes, publications, productions diverses) - et par extension le patrimoine bâti français - verrait son existence virtuelle garantie par un stockage numérique pérenne.

Excellents vœux !